

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Trieur « Maison des associations », sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **13/06/2024**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Présents : MM. FLORENTY - MALARD - COUZON - BIALE - DELORT - GUILLOT C - CASTAING - CHAUSSAT - DUBOE - GROS - GUILLAUMARD - GUILLOT D - LAVESQUE - LISSANDREAU - SEAUT - VERGNAUD

Absents excusés : MM. DELROC - DAUDOU - PERIER

Pouvoir : Nathalie DELROC donne pouvoir à Isabelle GROS

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

2024.35 PROGRAMMATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du compte rendu de réunion de la commission travaux en date du 22/04/2024 et de la proposition de voies qui nécessitent des travaux :

- | | |
|--|---|
| -Peybru | -Les Jaunies - route de la petite Beauronne |
| -Gavardies - Carrefour de la RD 6089 | -Rue du Châtaigner |
| -Route de Perboyer - le long de la RD 6089 | -Rue du Grand Vacher |
| -Rue de Mayet | |

Le coût total des travaux étant inférieur à 100 000 €, en application du décret du 28 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE de faire trois devis.

2024.36 DEMANDE D'ACCÈS À LA SERVITUDE – ALLÉE DE LA JAURE

Suite au projet de vente d'une habitation située au 28 rue de la Paix et vu la dangerosité d'y accéder par la D6089, une demande a été faite pour utiliser la servitude - allée de la Jaure.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette servitude se trouve sur la parcelle ZH 255 classée zone naturelle au niveau des terrains des écoles. Il précise également que la portion concernée n'est pas goudronnée et fait office de récupération des eaux de pluie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

N'AUTORISE PAS l'accès à la servitude située sur la parcelle ZH255.

QUESTIONS DIVERSES

LETRE DE MÉCONTENTEMENT À L'ENTREPRISE LAURIÈRE

Le conseil municipal est mécontent des deux dernières années de travail de goudronnage exécuté par l'entreprise Laurière et décide qu'un courrier soit envoyé à ce sens.

PRÉSENTATION DU PROJET ZPENS SUR LE SITE DES LANDES DE GAVARDIES PAR LUCIE LUNG, CONSERVATOIRE D'ESPACE NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE

Mme Lucie LUNG, chargée de missions du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), accompagnée de Mme Sandrine GEROUT du Conseil Départemental de Dordogne, service milieux naturels et biodiversité et de M. Maxime COSSON, responsable d'antenne du CEN NA ont fait une présentation du projet de ZPENS sur le site des Landes de Gavardies.

Après avoir exposé le contexte, l'état des lieux et les enjeux de biodiversité et paysagers sur le site, ils ont souhaité que les élus se questionnent sur l'avenir du site, en proposant notamment de créer une Zone de Prémption Espace Naturel Sensible (ZPENS). Les terrains seraient dès lors protégés de tous projets de construction et possiblement ouverts au public. Il a été décidé de proposer une réunion publique rassemblant tous les propriétaires concernés.

TABLEAU DE TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire informe que les bureaux de vote 1 et 2 se tiendront à la salle des fêtes et seront ouverts de 8h à 18h. Le tableau de tenue des bureaux a été transmis par mail le 24 juin 2024.

La salle des fêtes est louée le week-end du 6 et 7 juillet, il a été demandé aux locataires de libérer les lieux samedi 6 juillet à partir de 17h afin d'installer le matériel électoral.

DEVIS PÉPINIÈRE DE LA CREMPSE / PROJET PLANTATIONS

Monsieur le Maire fait la lecture du devis de la Pépinière de la Crempse d'un montant de 4025,27 € TTC.

Le Conseil Municipal est favorable à la liste des plantations mais émet un doute quant au groseiller à maquereaux, car il présenterait de grosses épines.

DEVIS ABATTAGE DÉLICAT D'UN GROS PEUPLIER

Suite à la réception d'un courrier nous alertant de la dangerosité d'un arbre menaçant de tomber, une enquête a été effectuée auprès du SMBI afin de connaître la marche à suivre.

Un devis d'abattage a été proposé par Christophe Besse Paysage d'un montant de 2500€. Celui-ci sera financé à part égale entre le SMBI et la Commune.

LEVÉES DES RÉSERVES « ADB ARTISANS DU BOIS »

À la suite des préconisations de la DGfIP, nous avons reçu un courrier des Artisans du Bois nous indiquant que les menuiseries seront toutes changées ; elles ont été commandées le 5 juin et seront livrées fin septembre, début octobre, ce qui entraîne la levée des réserves. L'architecte prend à sa charge la peinture extérieure. Il change la vitre de la porte de l'esthéticienne par une vitre anti-effraction.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le maire de signer la levée des réserves.

PROJET DE LOGEMENTS EN MAISON INDIVIDUELLES AU LIEU-DIT « RAMBAUD »

Après l'appel de Monsieur le maire, Dordogne Habitat nous a informé qu'il n'y avait pas de nouvelles propositions de la part du promoteur. Pas de projet pour l'instant avec eux. Le responsable de Dordogne Habitat doit nous informer de l'évolution de cette opération.

DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ D'UTILISER LE PUIT DERRIÈRE LE CDS

Une administrée a demandé par courrier du 04 juin 2024, l'autorisation d'utiliser l'eau du puit situé derrière le Centre Départemental de Santé.

Le conseil municipal n'est pas favorable à la demande.

PANNEAU LUMINEUX : PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CHARVET

Lors du conseil municipal du 02 avril 2024, Madame Mireille VERGNAUD avait proposé de s'informer sur les prix d'un panneau d'affichage lumineux. Trois demandes ont été faites, seule la société Charvet nous a fait une proposition pour un panneau simple face HT Full Color pour une durée de 7 ans.

Après consultation du devis, le conseil ne valide pas l'acquisition d'un panneau lumineux, car le coût semble trop onéreux par rapport à l'utilité qu'il en découlera.

PRÉSENTATION DU PROJET D'HOSPITALISATION À TEMPS PARTIEL, DU PLATEAU TECHNIQUE ET DU MATÉRIEL DU CENTRE MÉDICAL DU CHÂTEAU DE BASSY

Monsieur le Maire relate son entrevue avec la nouvelle directrice et le nouveau docteur du Château de Bassy qui lui ont fait part de leurs nouveaux projets. Cette équipe dynamique souhaiterait accueillir des personnes en demi-journée ou journée et proposer de la rééducation comme cela se fait à Lannemary. Cela représente un espoir de renouvellement pour le Château de Bassy. Un autre rendez-vous a été fixé pour le 15 août pour discuter d'un projet autour des berges de l'Isle.

BORNAGE AUX GAVARDIES

À la suite d'un bornage d'une propriété aux Gavardies Nord cadastrée ZK n°98, il a été proposé qu'une bande de terrains appartenant à deux propriétaires soit rétrocédés à la collectivité afin de retrouver une route.

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE

Par courrier en date du 28/05/2024, un administré informe la Mairie qu'il ne souhaite pas conserver sa concession de terrain dans le cimetière de Saint-Médard de Mussidan. Il laisse, à la commune, la liberté de la vendre et de lui en faire part.

Le Conseil propose que la concession soit rétrocédée à la commune, à titre gratuit ; un courrier sera envoyé en ce sens.

DEVIS POUR ARCHIVES

Monsieur le Maire propose qu'un devis soit demandé à l'entreprise Sonex pour la rénovation de la salle des archives.

DEVIS SALON D'ESTHÉTIQUE

Dans le cadre de la rénovation du salon d'esthétique, des membres de la commission travaux ont commencé par enlever le lambris et casser des murs. Un devis pour l'électricité et pompe à chaleur a été fait par l'entreprise Félix d'un montant de 6614,40€ TTC. L'esthéticienne prend à sa charge l'intérieur de la maison : carrelage, etc.

PIQUETS LACOUVE

Le permis de construire pourra être déposé le 1^{er} novembre 2024. La situation est favorable à condition de rétrocéder des terrains à l'agricole (zone AU en A), cela se fera dans le cadre du PLUi.

EAU SOUS LE PONT

À la suite des grosses intempéries, les bassins de rétention du contournement Ouest ont débordé, inondant la déviation sous le pont. Un contact a été pris avec le SDIS afin d'évacuer ce trop-plein.

SIVOS

Madame Ghislaine COUZON informe le conseil que l'assistante sociale de secteur a déjà été sollicitée par des familles pour des difficultés de financement lié au transport scolaire.

Monsieur le Maire prendra de nouveau contact avec le SIVOS et la Région.

CAGETTE

Une rencontre a été organisée avec Paul MARIUZZO pour le projet Cagette, un marché hebdomadaire de proximité qui consiste à faire des courses en ligne auprès de producteurs locaux divers et variés.

L'équipe de Cagette s'occuperait de prendre contact avec les producteurs (de Cagette ou ceux que l'on a choisi), de les former et de mettre en place la communication. La commune devra choisir un lieu, un jour et une tranche horaire ainsi que le type de producteurs ; pour cela il a été décidé d'interroger les habitants par le biais d'un sondage.

CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pour la rentrée 2024/2025, le nombre d'élèves en élémentaire est estimé à 104 enfants, ce qui représente un effectif par classe très important (26 élèves) sans compter les inclusions des enfants du dispositif ULIS. À contrario, l'effectif de la maternelle est en baisse, ce qui pourrait être risqué pour les années à venir.

Il est rappelé que les tuiles situées au-dessus du mur d'escalade sont instables. En attendant de savoir, à qui, ces travaux incombent (commune ou communauté), Monsieur le Maire propose de sécuriser la toiture en enlevant les tuiles dangereuses.

REMISE DES DICTIONNAIRES ET CALCULATRICES AUX CM2

Madame COUZON informe que le CCAS a décidé, cette année, d'offrir une calculatrice et un dictionnaire français aux CM2. Cela se fera comme traditionnellement le dernier jour d'école, juste avant le barbecue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
<i>FLORENTY</i>		<i>DUBOË</i>	
<i>MALARD</i>		<i>GROS</i>	
<i>COUZON</i>		<i>GUILLAUMARD</i>	
<i>BIALE</i>		<i>GUILLOT D</i>	
<i>DELORT</i>		<i>LAVESQUE</i>	
<i>GUILLOT C</i>		<i>LISSANDREAU</i>	
<i>CASTAING</i>		<i>PERIER</i>	<i>Excusé</i>
<i>CHAUSSAT</i>		<i>SEAUT</i>	
<i>DAUDOU</i>	<i>Excusée</i>	<i>VERGNAUD</i>	
<i>DELROC</i>	<i>Excusée</i>		